

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Barrette

<https://www.cadre21.org/membres/61ce73e64e47b7ed2d7c3608>

Date d'obtention : 2024-02-20 01:19:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Cueillette d'information auprès de la personne qui nous fait part de la situation.

Rassurer celle-ci ainsi que la victime (si personne différente). L'encourager dans sa décision de dénonciation, s'assurer qu'elle adopte une bonne estime d'elle-même.

Remplir la grille d'évaluation de l'incident :

- Amorce : circonstances de la situation;
- Nature : degré d'explicitation sexuelle (sans consulter les images);
- Intentions : en apprendre d'avantage sur les motivations;
- Étendue : Tenter de connaître l'envergure de la diffusion des images;
- Type d'implication : impulsif ou malveillant. (à évaluer lors de la rencontre avec l'instigateur)

Vérification de la possibilité d'implication de d'autres acteurs. Les rencontrer et compléter la grille avec eux.

Rencontrer l'instigateur, cueillette d'information, confiscation du cellulaire.

Contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de suivre la méthode SEXTO car elle nous permet l'objectivité et la rigueur dans l'intervention.

Peu importe l'auteur du signalement, il est primordial de se référer à ce protocole pour s'assurer d'un suivi juste et efficace, rassurant pour la victime et dissuasif pour l'instigateur.

Le travail collaboratif en respectant les mandats de chacun des intervenants est primordial.

Même s'il s'agit d'un acte impulsif, il est important de communiquer avec les autorités policières

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je crois que l'accueil de la victime est une étape délicate car nous devons nous assurer qu'elle se sente rassurée et écoutée. La victime fait partie de la solution. Nous devons accueillir avec bienveillance ses propos, sans porter de jugement. Lui faire part de l'aspect de confidentialité mais de l'importance de rencontrer les différents acteurs pour saisir la situation le plus exactement possible. Lorsque nous complétons la grille avec la victime, celle-ci doit se sentir en confiance avec l'intervenant. De cette façon, elle sera complétée de façon plus exhaustive, ce qui aidera les autres services (policiers, DPCP)